

# Réponse de l'AGLIA à la consultation de la Commission Européenne concernant l'évaluation ex post du Fonds européen pour la pêche (FEP) et avenir possible du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) après 2020

*Aglia*

*Quai aux vivres – BP 20285*

*17312 Rochefort Cedex*

*Code du registre de transparence : 252761514474-54*



La consultation publique sur l'évaluation ex post vise à recueillir l'avis du grand public sur l'efficacité du programme opérationnel (ci-après le «PO») et ses effets au regard des objectifs définis par le Fonds européen pour la pêche (ci-après le «règlement FEP»), ainsi que des principes directeurs. La consultation recueillera également l'avis du public sur l'éventuelle période de programmation post-2020. Les résultats de cette consultation serviront de base à la future analyse d'impact de l'éventuelle période de programmation post-2020.

## Mise en œuvre du fonds européen pour la pêche

---

On peut reconnaître que le fonds européen pour la pêche a été primordial notamment pour soutenir les professionnels qui se sont engagés sur des actions en faveur d'une pêche et d'une aquaculture durable et responsable.

Les actions en faveur de la sélectivité des engins de pêche, des économies d'énergie, de programmes d'amélioration de la connaissance des espèces mais aussi de projets de diversification par le Pescatourisme ont eu un impact significatif pour les filières pêche et aquaculture. On peut noter en particulier la nette amélioration de l'état des stocks vers le RMD, l'un des résultats notables du FEP qui a été rendu possible grâce au concours des professionnels. Les partenariats scientifiques-pêcheurs ont aussi été largement bénéfiques pour apporter un appui technique, une meilleure connaissance de leur environnement mais surtout une meilleure acceptation et appropriation des mesures de gestion par les professionnels.

On peut regretter tout de même que les actions du FEP n'ont pas été renforcées sur les aspects sociaux-économiques pourtant aussi important pour le maintien d'une filière que la préservation de l'environnement dans lequel les métiers s'exercent. De même, l'Aglia aurait souhaité que le soutien au renouvellement de la flotte puisse compter parmi les axes du FEP. La construction d'une flotte récente aurait été un apport essentiel pour favoriser des pêcheries durables et responsables (bateau économe en énergie, plus sélectifs...) garantissant la transmission d'un outil de travail viable et favorisant l'attractivité des métiers.

Concernant les type d'aides, l'Aglia considère que l'ensemble des aides du FEP ont été complémentaires, qu'il s'agisse d'aides directes aux entreprises ou d'aides indirectes en faveur d'un

soutien technique, de la recherche ou d'une amélioration des connaissances. Chaque type d'aide à une action et un rôle précis qu'il convient de faire perdurer dans le futur pour garantir l'atteinte des objectifs de la PCP.

Sur les aspects administratifs, même si le FEP s'adressait théoriquement aux petites structures, dans les faits, le mode de gestion du fonds en a limité l'accès. Les délais de paiement importants ont nécessité beaucoup de trésorerie pour amortir les charges dans l'attente des versements qui pouvaient être différés de plusieurs années. Le poids sur la trésorerie que faisait peser ce fonds pouvait décourager certaines structures avec des budgets limités.

Autre point, la méthodologie de suivi des fonds parfois lourde à gérer a nécessité pour certains des moyens humains trop importants par rapport aux moyens affectés à la réalisation du projet lui-même, ce qui a parfois freiné la dynamique des actions.

Enfin, l'évolution ou le manque de transparence des règles de liquidation pour les autorités de gestion ont pu faire peser un risque sur les porteurs de projet au moment de la liquidation.

## Concernant l'avenir du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche après 2020

---

Les fonds pêche et aquaculture doivent poursuivre les efforts engagés pour soutenir les professionnels dans la mise en place des orientations qui seront prescrites pour le maintien d'une pêche et d'une aquaculture durable et responsable.

Il est maintenant nécessaire de renforcer les aides financières sur les aspects sociaux et économiques, notamment en prenant en compte ces dimensions dans les futures mesures de gestion et en s'attachant à garantir aux professionnels une vision sur le long terme par la mise en œuvre d'instruments permettant d'investir sur le futur (renouvellement de la flotte).

Enfin, un effort doit également être réalisé pour améliorer la connaissance des stocks et le fonctionnement des écosystèmes marins. Sur ce point les professionnels sont un maillon essentiel qu'il sera nécessaire de soutenir financièrement au regard des données qu'ils peuvent être amenés à collecter et des connaissances empiriques qu'ils pourraient mobiliser pour la recherche. Un renforcement des collaborations scientifiques-professionnels ne pourra être que favorable à une meilleure connaissance et une meilleure gestion de l'écosystème littoral et marin mais aussi à une plus forte implication des professionnels dans les mesures qui leur seront proposées.

Concernant la gestion administrative il sera important que toute structure éligible puisse disposer d'un échelonnement des aides et d'un versement rapide du solde afin de faire face aux difficultés de trésorerie. Il sera également nécessaire de faciliter le mode de remontée de dépenses pour accorder plus de temps au suivi technique des actions financées.

L'implication des Régions comme autorités de gestion du FEAMP pour les mesures régionales devrait faciliter la gestion des dossiers d'aides par les structures locales en favorisant le dialogue directement

à l'échelle régionale. La mise en place d'un appui technique au niveau régional, national ou européen pour soutenir les structures qui le souhaiteraient pourrait être également une mesure intéressante pour faciliter la gestion des dossiers FEAMP.